



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certification complémentaire
Académie d'Aix-Marseille
Français langue seconde FLS
Rapport de Jury - Session 2020-21

Le rapport a pour objectif d'aider les futurs candidats à préparer la certification FLS. Il indique les principales attentes de cette certification et prend appui sur les prestations des candidats qui se sont présentés lors de la session 2020-2021.

La certification complémentaire FLS :

Le domaine concerné par la certification se trouve dans la note de service N°2004-175 du 19-10-2004, publiée au BO n°39 du 28 octobre 2004 :

Le français langue seconde

Ce secteur concerne principalement l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les classes d'initiation ou d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française.

Il ne s'agit donc pas d'une certification pour l'enseignement du français à l'étranger. Le FLS correspond principalement à l'enseignement de la langue française dans les dispositifs UPE2A dont la mission est l'accueil et l'inclusion des EANA.

UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

EANA : élèves allophones nouvellement arrivés

Les données chiffrées :

Session 2020- 2021 : **39 candidats présents.**

Le nombre de candidats à l'examen est en forte augmentation, à comparer avec les 23 candidats qui se sont présentés à la session 2019-2020.

Les professeurs du premier degré ont été beaucoup plus nombreux que lors de la session précédente en 2019-2020, seuls 7 candidats s'étaient présentés. Le nombre de candidats issus du secondaire reste stable.

Profil des candidats :

Premier degré : 26 candidats

Second degré : 14 candidats

Collèges et lycées

Professeurs de langues (allemand, anglais, espagnol) : 5

Professeurs de lettres : 5

Lycées professionnels, PLP :

Professeur lettres-espagnol : 1

Professeur lettres-histoire : 1

Professeur documentaliste : 1

Quelques conseils et remarques :

Le degré de préparation des candidats conditionne leur réussite, l'appui théorique de la recherche et la connaissance des pratiques concrètes sont indispensables pour être en mesure d'analyser les choix professionnels. La description des activités ne peut suffire si elle n'est pas accompagnée d'un recul critique, d'une capacité d'analyse et d'une réflexion qui la justifie.

Le jury recommande aux candidats qui n'enseignent pas dans un dispositif UPE2A de se rendre auprès de leurs collègues expérimentés et d'observer l'organisation de l'unité. Si cette observation s'avère difficile à mettre en place, il peut être intéressant de se tourner vers l'Inspection ou le CASNAV rattaché à la DSDEN pour approfondir les connaissances.

Enseigner auprès des jeunes élèves allophones qui ont des parcours de vie souvent douloureux nécessite de faire preuve de bienveillance et d'écoute, les professeurs ont été nombreux à évoquer le « cadre de sécurité » que représente l'école et l'importance de l'accueil des familles pour un accompagnement réussi.

La différenciation est au cœur des pratiques pédagogiques de l'UPE2A, l'hétérogénéité du public en constitue la richesse linguistique et culturelle et non un écueil pour les apprentissages. Les candidats l'ont souligné, en précisant souvent qu'ils enseignaient auprès de « petits groupes », or cette configuration ne se rencontre pas toujours et il est important d'envisager la différenciation pédagogique pour une classe avec un effectif chargé en fonction des entrées et des sorties des élèves. Les jeunes allophones sont des élèves à besoins éducatifs particuliers qui bénéficient d'inclusion en classe ordinaire. L'école inclusive est un axe essentiel du dispositif UPE2A, mais il ne saurait être suffisant. Tout candidat doit connaître la didactique de l'enseignement du FLS et faire de l'approche linguistique une priorité pour ces jeunes qui entrent dans le système scolaire français et dont l'objectif est la poursuite d'études.

Le rapport écrit :

La cadre réglementaire se trouve dans la note de service N°2004-175 du 19-10-2004, publiée au BO n°39 du 28 octobre 2004 :

En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel,

comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative.

Il est recommandé de problématiser la question de l'enseignement du FLS afin d'entrer dès la rédaction du rapport dans une démarche réflexive, indispensable à l'obtention de la certification complémentaire.

Le rapport écrit n'est pas noté, mais le jury qui en prend connaissance avant les épreuves apprécie une présentation lisible ainsi que la correction de la langue française. Ce rapport est rédigé deux à trois mois avant l'épreuve orale, ce qui laisse au candidat le temps d'approfondir sa réflexion et de la réorienter si besoin.

Le déroulement de l'examen :

L'exposé du candidat : 10 minutes maximum

Il n'y a pas de report du temps de parole lors de l'entretien si le candidat ne l'utilise pas entièrement. Le candidat doit préparer son exposé et l'organiser. Il est utile qu'il procède à un bref rappel de son expérience professionnelle afin de faire ressortir les points saillants qui l'ont conduit à s'interroger sur l'enseignement dans un dispositif UPE2A. La formulation d'une problématique précise est recommandée afin d'analyser et de justifier les choix pédagogiques et didactiques. Les apports théoriques qui soutiennent l'analyse sont nécessaires, ce qui n'exclut pas une approche concrète et réaliste de l'enseignement du FLS.

L'entretien avec le jury : 20 minutes maximum

Le jury apprécie la qualité du dialogue et de l'écoute, la capacité à argumenter et à rebondir lors de l'échange. Il est important de saisir chez le candidat un engagement professionnel prenant appui sur des connaissances solides ainsi qu'une ouverture en direction de la culture, de la langue ou des langues des élèves allophones.

Les candidats doivent être en mesure de répondre aux questions concernant :

- Les documents officiels : circulaires n° 2002-063 et n° 2012-141, relatives à l'inscription et la scolarisation des EANA.
- Le CASNAV.
- Le dispositif UPE2A.
- Le FLS : français langue seconde, ses enjeux pour la réussite scolaire et l'inclusion en classe ordinaire.
- Le CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues et le DELF diplôme d'études en langue française.
- Le contexte académique et local de la scolarisation des EANA.
- Le socle commun de connaissances des cycles 2,3 et 4.

La note du jury :

Il est important de comprendre le sens de la note attribuée au candidat par l'ensemble du jury. Lorsque la prestation est évaluée à 8 ou 9 sur 20, cela signifie que le candidat n'est pas encore prêt mais qu'il est encouragé à poursuivre sa démarche et à se représenter lorsqu'il aura davantage approfondi sa compréhension des enjeux de la certification. Les candidats qui obtiennent une note égale ou inférieure à 7 sont encore trop éloignés de la connaissance du FLS en UPE2A.

Conclusion

En tant que présidente, je remercie le jury pour la bienveillance dont il a fait preuve à l'égard des candidats. Il est également remercié pour la contribution de chacun de ses membres lors des entretiens et des débats au moment de l'évaluation.

Fait à Aix-en- Provence le 17 mars 2021.

Florence Lopez, IA-IPR Espagnol
Séverine Roux, IEN 1^{er} degré
Laurence Sellier, IEN 1^{er} degré
Florence Charravin IA-IPR Lettres, présidente du jury